

COMPTE-RENDU DE SEANCE

DU 08 MAI 2019

L'an deux mil dix neuf, le neuf mai à 11h30, le Conseil Municipal de Fontaine-le-Port dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Béatrice MOTHRÉ, Maire.

L'affichage de la convocation a été fait le 02 mai 2019.

Présents :

Mme MOTHRÉ, M. DESARTHE, Mme HEUZÉ, M. CEDILLE, M. ROCHE, M. DORÉ, M. GUILLOT, Mme KECHICHIAN, Mme TESSIER

Excusés : Mme HENRIET

Absent : M. PIGOT, M. CHMIEL

Secrétaire de séance : Mme Cécile TESSIER

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du 03 avril 2019 est approuvé à l'unanimité

II – DECISION MODIFICATIVE

Au vu de la prise en charge du budget 2019 par la trésorerie, il convient de modifier le montant des dépenses imprévues en section d'investissement (chapitre 20). Le montant prévu par la réglementation correspond à 7,5% des dépenses réelles soit 32 857,50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de régulariser le compte 020 par une décision modificative :

Diminution de crédits : D20 Dépenses imprévues (investissement) - 80 630.50 €

Augmentation de crédits : D 2152 Installations de voirie (investissement) + 80 630.50
€

III – ADOPTION DE LA CHARTE VILLES ET TERRITOIRES « PERTURBATEURS ENDOCRINIENS »

Le Conseil Régional a conclu et signé la charte Villes et Territoires « sans perturbateurs endocriniens » avec le Réseau Environnement Santé.

Certains produits tels que les détergents, matières plastiques, textiles et peintures contiennent des substances chimiques soupçonnées d'être des perturbateurs endocriniens, susceptibles de porter atteinte à la santé humaine en altérant la régulation hormonale. Les perturbateurs endocriniens ont également des effets néfastes et durables sur l'environnement en agissant sur le dérèglement de la biodiversité, représentant par conséquent un danger immédiat pour la santé des écosystèmes.

L'Ile de France devient ainsi la première région en France à s'engager dans la lutte contre les substances néfastes.

La commune peut s'associer à la mise en place d'un plan de lutte contre les perturbateurs endocriniens :

- Restreindre, puis à terme, éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides
- Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant à terme l'usage de matériels pour cuisiner et chauffer comportant des perturbateurs endocriniens
- Favoriser l'information de la population
- Mettre en place des critères d'éco conditionnalité éliminant progressivement les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les marchés publics
- Informers tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte la charte Villes et Territoires "sans perturbateurs endocriniens"

IV – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE NOTRE DAME

Le Conseil Municipal ne souhaite pas délibérer en faveur d'une subvention exceptionnelle pour la restauration de notre Dame de Paris,
Considérant l'importance de la collecte déjà allouée,
Considérant les besoins et l'urgence de restauration de l'église de Fontaine-le-Port,
Considérant que cette démarche relève davantage d'un élan de solidarité à titre privé

V – INFORMATIONS DIVERSES

Mme le Maire informe,

- **Mr De Maistre, sous Préfet et secrétaire Général de Mme le Préfet** a quitté ses fonctions mi avril. Il est nommé Préfet de Haute Loire, nous lui souhaitons réussite dans ses nouvelles fonctions.

Je tiens à saluer ses qualités d'écoute et d'attentions qu'il a eu envers notre commune à chaque fois que je l'ai sollicité.

La séance est levée à 12:00.

Le Maire,

Béatrice Mothré